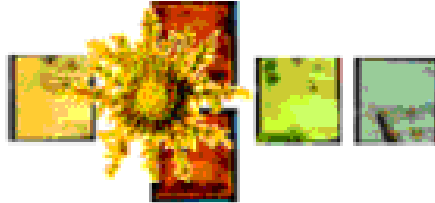
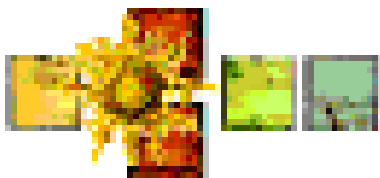


<http://paroisse-millau-grands-causses.org/spip.php?article1033>



L'Ordination sacerdotale

- Etapes vie Chrétienne - L'Ordre -



Date de mise en ligne : samedi 24 juin 2017

Copyright © Paroisse Jean XXIII des grands causses - Tous droits réservés

Le 29 juin, l'Eglise fête Saint Pierre et Saint Paul. Différents et complémentaires, l'un et l'autre nous rappellent que l'Eglise est fondée sur les apôtres.

C'est aux alentours de cette date que la majorité des ordinations de nouveaux prêtres sont célébrées.

Pour le diocèse de Rodez, c'est le dimanche 25 juin à 15 heures que Monseigneur François FONLUPT, ordonnera prêtre Manoj VISUVASAM, en la Cathédrale Notre Dame de l'Assomption de Rodez,

Evénement important pour la vie de l'Eglise locale, la célébration d'une ordination a lieu de préférence le dimanche et à la cathédrale, en présence du plus grand nombre.

Tous sont invités en effet à participer intensément à cette expérience spirituelle forte, en particulier, pendant la lecture de la litanie des saints au moment où le futur prêtre s'allonge face contre terre pour montrer sa disponibilité totale à l'action de Dieu en lui. C'est aussi une expérience d'Eglise impressionnante, notamment lorsque l'évêque dit la prière d'ordination en imposant les mains, avec l'ensemble des prêtres, sur les futurs prêtres (les « ordinants »). C'est alors toute l'Eglise qui intercède pour que Dieu leur confère le sacerdoce.

Quelles sont les différentes étapes d'une ordination ?

L'ordination se déroule selon les étapes suivantes :

- **Présentation et appel des candidats** : Les futurs prêtres sont présentés, la plupart du temps, par le responsable des vocations et par le supérieur du séminaire qui les ont accompagnés tout au long de leur cheminement. C'est lui, ou un autre prêtre, qui demande à l'évêque d'ordonner à la charge du presbytérat le candidat au nom de la sainte Eglise. L'évêque les appelle et ils répondent « Me voici ».
- **Liturgie de la Parole** : lectures et homélie de l'évêque
- **Ordination proprement dite** :

 - après un dialogue entre l'évêque et chaque ordinand, vient la **promesse d'obéissance** à l'évêque. L'assemblée chante la litanie des saints pendant laquelle les ordinands sont prosternés face contre terre devant l'autel.
 - Puis c'est l'**imposition des mains**, signe du don de l'Esprit.



L'évêque et les prêtres viennent successivement imposer les mains aux ordinants.

- Enfin la **prière de l'ordination** est dite par l'évêque, tous les prêtres levant la main pendant ce temps.
- L'ordination est suivie de rites complémentaires : chaque ordinand reçoit les vêtements sacerdotaux (l'étole et la chasuble). Il est marqué du saint Chrême sur les paumes, en signe de consécration par l'évêque qui lui remet la patène et le calice, lui donne le baiser de paix qu'il transmet à tous les prêtres. Les nouveaux prêtres concélébrent la messe.
- Le lendemain, chaque prêtre préside l'Eucharistie pour la première fois.

Post-scriptum :

Source : [Église catholique en France](#)

Photos : Claude TRUONG-NGOC